

CONTRAT DE LOCATION MOBILE-HOME SAISON 2025

Contrat à retourner à l'Apasev, complété avec les documents obligatoires
 Votre réservation ne sera définitive qu'après avoir soldé votre location et avoir reçu une confirmation écrite de l'APASEV

Documents à fournir avec le contrat de location :

- 1 photocopie recto verso d'une pièce d'identité de toutes les personnes majeures
- Pour les Vénissiens : l'original d'un justificatif de domicile -3mois (loyer, EDF...) devra être fourni pour bénéficier du tarif préférentiel. Sans présentation du justificatif, le plein tarif sera appliqué automatiquement.
- 1 photocopie de la carte grise du véhicule
- 1 règlement de **200€** acompte par semaine de location, 15€ frais de dossier, 5€ adhésion à l'Apasev seront ajoutés à la 1^{ère} semaine de location.
- Attestation caf datée de janvier 2025 (au nom du locataire principal)
- Le règlement intérieur du camping daté et signé

Locataire principal du mobile home :

NOM.....PRENOM.....NATIONALITE.....

Adresse.....code Postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone mobile..... Email :

Souhaite réserver un mobile-home pour la période du ausoit..... semaine(s)

(Les mobile-homes se réservent du dimanche au dimanche, par semaine complète).

Nombre total de personnes :

- + de 18 ans : _____
- + de 13 ans et moins de 18 ans : _____
- + de 4 ans et moins de 13 ans : _____
- moins de 4 ans : _____
- animal : _____

Liste des personnes devant séjourner sur l'emplacement réservé y compris le locataire principal et les enfants (obligatoire) :

NOM	PRÉNOM	AGE	Date de naissance	Nationalité	Adresse si différente du résident principal

Animal : NOM _____ RACE _____ (Certificat antirabique à fournir)

Immatriculation du véhicule _____ marque _____ couleur _____ (Carte grise à fournir)

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations fournies et de ma présence sur l'emplacement aux dates réservées. Je certifie également avoir lu et approuvé les conditions générales de vente ci jointes :

Date _____ Signature _____

CONDITIONS GENERALES de LOCATION de MOBILE-HOME

La fiche d'inscription vaut lieu de « formulaire de police » pour les clients de nationalité étrangère (art.R.611-35)

- La réservation d'un mobile-home s'entend pour une période minimum de 7 nuits.
(Arrivée le dimanche à partir de 16 heures, départ le dimanche avant 11 heures).
- Le mobile-home est entièrement équipé pour **4/5 personnes maximum**, La direction du camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles se présentant avec un nombre de personnes supérieur à la capacité du mobile-home.
- **Toutes les réservations en location de Mobile home doivent être soldées :**
 - **Avant le 10 juin au siège de l'APASEV**
 - **Votre réservation ne devient effective** qu'après acceptation du dossier complet, du solde de votre séjour et d'une confirmation écrite de l'Apasev.
 - Le jour de votre arrivée : **une caution de 200€ par carte bancaire doit être déposée à la réception du camping.** (Aucune caution en espèces ne sera acceptée).
- Un état des lieux et un inventaire sera fait à votre arrivée et le jour de votre départ, il sera daté et signé.
- La télévision, l'antenne tv, les draps, les couvertures, le linge de maison et les oreillers **ne sont pas fournis**.
- Au jour du départ indiqué sur votre contrat et conditions, le mobile-home **devra être libéré avant 11 heures du matin et après l'état des lieux de sortie**. Tout objet manquant ou détérioré doit être remplacé par le locataire principal avant l'état des lieux de votre départ.
- **Tout manquement au présent contrat et règlement** concernant l'état du mobile-home, sa propreté, le nombre et l'état du matériel, la perte des clés ou la perte du badge barrière entraînera **la non- restitution de la caution**.

ANNULATION :

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit.

Les réservations et séjours ne sont pas remboursables, sauf en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif attestant d'un des motifs valables suivants :

- Décès d'un proche parent
- Accident grave du locataire principal / ou de ses enfants mineurs sur le camping
- Maladie entraînant une hospitalisation sur la durée du séjour

Seul le montant des nuitées (ou acompte) est remboursé.

Les frais de dossiers et l'adhésion à l'Apasev ne sont pas remboursables. (15€+5€)

Pas de remboursement pour les campeurs partant avant la fin du séjour réservé en dehors des raisons citées ci-dessus.

Dans tous les cas, **aucun remboursement ne s'effectuera sur le camping.**

Seul le siège de l'Apasev est habilité à le faire.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »